

Rouffach, le 22 février 2016

AVENANT N°13 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP SYMARIS

Conseil d'administration du 5 novembre 2007
Assemblée générale ordinaire du 26 novembre 2007
Assemblée générale extra-ordinaire du 26 novembre 2007

Conseil d'administration du 3 mars 2008
Assemblée générale ordinaire du 31 mars 2008
Assemblée générale extra-ordinaire du 31 mars 2008

Conseil d'administration du 3 novembre 2008
Assemblée générale du 24 novembre 2008

Conseil d'administration du 2 novembre 2009
Assemblée générale du 30 novembre 2009

Conseil d'administration du 1^{er} mars 2010
Assemblée générale du 29 mars 2010

Conseil d'administration du 7 juillet 2010
Assemblée générale du 7 juillet 2010

Conseil d'administration du 8 novembre 2010
Assemblée générale du 29 novembre 2010

Conseil d'administration du 7 mars 2011
Assemblée générale du 28 mars 2011

Conseil d'administration du 7 novembre 2011
Assemblée générale du 28 novembre 2011

Conseil d'administration du 12 mars 2012
Assemblée générale du 26 mars 2012

Conseil d'administration du 12 novembre 2012
Assemblée générale du 26 novembre 2012

Conseil d'administration du 4 mars 2013
Assemblée générale du 25 mars 2013

Conseil d'administration du 3 juin 2013
Assemblée générale du 3 juin 2013

Conseil d'administration du 25 novembre 2013
Assemblée générale du 4 février 2014

Conseil d'administration du 5 novembre 2014
Assemblée générale du 31 mars 2015

Conseil d'administration du 3 novembre 2015
Assemblée générale du 2 février 2016

- ↳ Vu la convention constitutive du 26 juin 2006
- ↳ Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2006 portant approbation de la convention constitutive d'un groupement d'intérêt public créé dans le domaine de l'action sanitaire et sociale ;
- ↳ Vu le code de la santé publique et notamment son article L 6134-1;
- ↳ Vu le code des juridictions financières ;
- ↳ Vu la loi n° 94-43 du 18 janvier 1994, relative à la santé publique et à la protection sociale (article 40) ;
- ↳ Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;
- ↳ Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;
- ↳ Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- ↳ Vu le décret n°2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;
- ↳ Vu le décret n° 94-1238 du 30 décembre 1994 modifiant le décret n° 88-976 du 13 octobre 1988, relatif à certaines positions des fonctionnaires hospitaliers ;
- ↳ L'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Pour les quatre établissements fondateurs :

- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration du centre hospitalier de ROUFFACH, en date du 22 mai 2006 et l'accusé de réception de l'ARH d'Alsace en date du 2 juin 2006

- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration du centre hospitalier d'ERSTEIN, en date du 21 octobre 2005 et l'accusé de réception de l'ARH d'Alsace en date du 18 novembre 2005
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPSAN, en date du 21 octobre 2005 et l'accusé de réception de l'ARH d'Alsace en date du 28 octobre 2005
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration du centre hospitalier de NOVILLARS, en date du 10 octobre 2005 et l'accusé de réception de l'ARH de Franche Comté en date du 21 octobre 2005

Pour les autres adhérents :

- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration du centre départemental de repos et de soins de COLMAR, en date du 26 septembre 2005 et l'accusé de réception de l'ARH d'Alsace en date du 14 octobre 2005
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration du centre hospitalier de PFASTATT, en date du 29 septembre 2005 et l'accusé de réception de l'ARH d'Alsace en date du 5 octobre 2005
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration du centre hospitalier Esquirol de LIMOGES, en date du 14 avril 2006 et l'accusé de réception de l'ARH du Limousin en date du 14 avril 2006
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration de l'hôpital local de SIERENTZ, en date du 26 avril 2006 et l'accusé de réception de l'ARH d'Alsace en date du 19 juin 2006
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration de l'hôpital intercommunal du Canton Vert d'ORBEY, en date du 27 avril 2006 et l'accusé de réception de l'ARH d'Alsace en date du 2 juin 2006
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration du centre hospitalier départemental de BISCHWILLER, en date du 28 avril 2006 et l'accusé de réception de l'ARH d'Alsace en date du 9 mai 2006
- ↳ Vu la délibération de l'assemblée générale du GCS Florival – Harth - Vallée en date du 15 décembre 2012
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration du centre hospitalier de soins de longue durée « Le Chenois » de BAVILLIERS, en date du 26 juin 2006 et l'accusé de réception de l'ARH de Franche Comté en date 13 juillet 2006
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration de l'hôpital local Pierre Gallice de LANGEAC, en date du 26 mars 2007 et l'accusé de réception de l'ARH d'Auvergne en date du 2 avril 2007
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPSM Lille Métropole d'ARMENTIERES, en date du 23 mai 2007 et l'accusé de réception de l'ARH du Nord Pas de Calais en date du 19 juin 2007

- ↳ Vu la délibération de l'assemblée générale du groupement de coopération sanitaire Pharmacie des EHPAD du Territoire de Belfort de BAVILLIERS, en date du 9 juillet 2007 et l'accusé de réception de l'ARH de Franche Comté en date du 27 août 2007
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration de l'hôpital local Loewel de MUNSTER, en date du 28 septembre 2007 et l'accusé de réception de l'ARH d'Alsace en date du 4 octobre 2007
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration du centre hospitalier de la Haute Marne de SAINT DIZIER, en date du 22 octobre 2007 et l'accusé de réception de l'ARH de Champagne Ardenne en date du 29 octobre 2007
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration du centre hospitalier de BOURGES, en date du 26 octobre 2007 et l'accusé de réception de l'ARH du Centre en date du 26 octobre 2007
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration du centre hospitalier de Montéran, SAINT CLAUDE - Guadeloupe, en date du 7 mars 2008 et l'accusé de réception de la direction de la santé et du développement social (DSDS) de Guadeloupe en date du 17 mars 2008
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration du centre hospitalier de SEVREY, en date du 24 avril 2008 et l'accusé de réception de la DDASS 71 en date du 5 mai 2008
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration du centre hospitalier de SAINT MARTIN, en date du 31 juillet 2008 et l'accusé de réception de la direction de la santé et du développement social (DSDS) de Guadeloupe en date du 12 août 2008
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration du centre hospitalier La Valette, SAINT VAURY, en date du 22 octobre 2008 et l'accusé de réception de la DDASS du Limousin en date du 19 novembre 2008
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration du centre hospitalier universitaire de POINTE A PITRE, en date du 29 octobre 2008 et l'accusé de réception de la direction de la santé et du développement social (DSDS) de Guadeloupe en date du 4 novembre 2008
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration de l'hôpital Saint-Jacques de ROSHEIM, en date du 1^{er} avril 2009 et l'accusé de réception de l'ARH d'Alsace en date du 3 avril 2009
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration du centre hospitalier spécialisé de la Sarthe le MANS - ALLONNES, en date du 4 mai 2009 et l'accusé de réception de l'ARH des Pays de la Loire en date du 14 mai 2009
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration de l'hôpital local la Grafenbourg de BRUMATH, en date du 5 mai 2009 et l'accusé de réception de l'ARH d'Alsace en date du 6 mai 2009
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPSM Gourmelen de QUIMPER, en date du 14 mai 2009 et l'accusé de réception de l'ARH de Bretagne en date du 2 juin 2009

- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration l'association hospitalière Sainte-Marie de CHAMALIERES, en date du 9 juin 2009
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration du centre hospitalier de BONNEVAL, en date du 1^{er} octobre 2009 et l'accusé de réception de l'ARH Centre en date du 3 novembre 2009
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration de l'hôpital local d'ERSTEIN, en date du 20 octobre 2009
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration du centre hospitalier de BRIENNE le CHATEAU, en date du 30 octobre 2009 et l'accusé de réception de l'ARH Champagne-Ardenne en date du 5 novembre 2009
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration de la résidence hospitalière de la Weiss de KAYSERSBERG, en date du 30 mars 2010
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration de l'hôpital local de MOLSHEIM, en date du 1^{er} avril 2010
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration de la maison d'accueil pour personnes âgées - résidence du parc de LINGOLSHEIM, en date du 19 avril 2010
- ↳ Vu l'arrêté 2015/997 du 6 août 2015 de l'ARS d'Alsace approuvant la création de l'hôpital intercommunal d'Ensisheim/Neuf Brisach d'ENSISHEIM (Vu la délibération du conseil d'administration de la résidence Xavier Jourdain de Neuf-Brisach, en date du 21 avril 2010 et vu la délibération du conseil d'administration de l'établissement public de santé docteur Thuet d'Ensisheim, en date du 30 avril 2010)
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration de la maison des adolescents du Haut-Rhin de MUHLOUSE, en date du 26 avril 2010
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration de la résidence le Castel Blanc de MASEVAUX, en date du 28 avril 2010
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration de la maison de retraite de SOULTZMATT, en date du 28 avril 2010
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration du centre hospitalier de GUEBWILLER, en date du 29 avril 2010
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration du centre hospitalier spécialisé de BLAIN, en date du 6 mai 2010
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration de l'hôpital Saint-Sébastien de RIXHEIM, en date du 26 mai 2010
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration de l'association ORSAC confirmant l'adhésion de la clinique Notre Dame de VILLEURBANNE, en date du 3 juin 2010
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration de la fondation Georges Boissel confirmant l'adhésion du centre psychothérapique Nord Dauphiné de BOURGOIN JALLIEU, en date du 24 juin 2010

- ↳ Vu la décision du directeur du centre hospitalier spécialisé Daumezon de BOUGUENAIIS après avis du directoire en date du 30 août 2010
- ↳ Vu la décision du directeur du centre hospitalier des Pyrénées de PAU après avis du directoire en date du 04 octobre 2010
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration de l'EHPAD de WASELONNE, en date du 26 janvier 2011
- ↳ Vu la décision du directeur de l'établissement public de santé Roger Prévot de MOISELLES en date du 18 février 2011
- ↳ Vu la décision du directeur du centre psychothérapique de l'Orne d'ALENCON, après avis du directoire, en date du 8 avril 2011
- ↳ Vu la décision du directeur du centre hospitalier Valvert de MARSEILLE, après avis du directoire, en date du 30 juin 2011
- ↳ Vu la décision du directeur du centre hospitalier le Valmont de MONTELEGER, après avis du directoire, en date du 5 juillet 2011
- ↳ Vu la décision du directeur de l'établissement public de santé mentale de la Vallée de l'Arve de La ROCHE sur FORON, après avis du directoire, en date du 5 septembre 2011
- ↳ Vu la décision du directeur du centre hospitalier spécialisé d'AINAY le CHATEAU, après avis du directoire, en date du 22 septembre 2011
- ↳ Vu la décision du directeur de l'EPSM Val de Lys – Artois de SAINT VENANT, après avis du directoire, en date du 14 octobre 2011
- ↳ Vu la décision du directeur de l'EPSM des Flandres de BAILLEUL, en date du 1^{er} janvier 2012
- ↳ Vu la décision du conseil d'administration de l'association Recherche Handicap et Santé Mentale de LYON, en date du 8 mars 2012
- ↳ Vu la décision du directoire du centre hospitalier Belair de CHARLEVILLE MEZIERES, en date du 17 avril 2012
- ↳ Vu la décision du centre hospitalier Henri Guérin de PIERREFEU du VAR, après avis du directoire, en date du 17 avril 2012
- ↳ Vu la décision de l'association hospitalière de Franche Comté de SAINT-REMY, en date du 29 juin 2012
- ↳ Vu la décision du directeur du centre hospitalier de MONTLUCON, en date du 31 août 2012

- ↳ Vu la décision de la directrice du centre hospitalier Pierre Lôo de La CHARITE sur LOIRE, après avis du directoire, en date du 1^{er} octobre 2012
- ↳ Vu la décision du directeur du centre hospitalier de Jury de METZ, en date du 8 octobre 2012
- ↳ Vu la décision du directeur du centre hospitalier Buëch Durance de LARAGNE MONTEGLIN, après avis du directoire, en date du 8 octobre 2012
- ↳ Vu la décision du directeur du centre hospitalier Edouard Toulouse de MARSEILLE, après avis du directoire, en date du 8 octobre 2012
- ↳ Vu la décision du directeur de l'association santé mentale et communauté de VILLEURBANNE, en date du 25 octobre 2012
- ↳ Vu la décision de la directrice du centre hospitalier Montperrin d'AIX en PROVENCE, après avis du directoire, en date du 17 décembre 2012
- ↳ Vu la décision du directeur du centre hospitalier Théophile Roussel de MONTESSON, après avis du directoire, en date du 26 février 2013
- ↳ Vu la décision du directoire de l'établissement public de santé Barthélémy Durand d'ETAMPES, en date du 26 avril 2013
- ↳ Vu la décision du directeur de l'association Croix Marine du Haut-Rhin de ROUFFACH, en date du 6 septembre 2013
- ↳ Vu la décision du directeur de la résidence Marcel Krieg de BARR, en date du 7 novembre 2013
- ↳ Vu la décision de la directrice du foyer d'accueil médicalisé les Quatre Vents de La TOUR, en date du 15 novembre 2013
- ↳ Vu la décision du directeur de centre de Harthouse de HAGUENAU, en date du 21 janvier 2014
- ↳ Vu la délibération du conseil d'administration de l'association de santé mentale la Nouvelle Forge de CREIL en date du 22 mai 2014
- ↳ Vu la décision du directeur de l'association pour la gestion et le développement du Viaduc de CELLULE en date du 9 juillet 2014
- ↳ Vu la décision du directeur de l'association AMRESO Bethel d'OBERHAUSBERGEN en date du 29 octobre 2014
- ↳ Vu la décision de la directrice de l'EHPAD La Roselière de SCHWEIGHOUSE sur MODER en date du 12 novembre 2014

- Vu la décision de la directrice du centre hospitalier spécialisé de FAINS VEEL en date du 22 juin 2015
- Vu la décision de la directrice de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse de LEVES en date du 27 octobre 2015
- Vu la décision du directeur du centre psychothérapique de Nancy de LAXOU en date du 2 novembre 2015

ARTICLE 1 - Création et dénomination

L'article 1 de la convention constitutive du 26 juin 2006 est modifié ainsi qu'il suit :

Il est constitué entre les soussignés :

1 - LE CENTRE HOSPITALIER DE ROUFFACH

Etablissement fondateur

Etablissement public de santé

27 rue du 4e RSM

B.P 29 – 68250 ROUFFACH

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 22 mai 2006

Ci-après dénommé Centre Hospitalier de Rouffach,

2 - LE CENTRE HOSPITALIER d'ERSTEIN

Etablissement fondateur

Etablissement public de santé

13 route de Krafft

67152 ERSTEIN

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 21 octobre 2005

Ci-après dénommé Centre Hospitalier d'Erstein,

3 - L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE ALSACE NORD (EPSAN)

Etablissement fondateur

Etablissement public de santé

141 avenue de Strasbourg

67140 BRUMATH

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 21 octobre 2005

Ci-après dénommé EPSAN,

4 - LE CENTRE HOSPITALIER de NOVILLARS

Etablissement fondateur

Etablissement public de santé

25220 NOVILLARS

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 10 octobre 2005

Ci-après dénommé Centre Hospitalier de Novillars,

5 – Le CENTRE DÉPARTEMENTAL DE REPOS ET DE SOINS DE COLMAR

Etablissement public de santé

40 rue du Stauffen

68020 COLMAR

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 26 septembre 2005

Ci-après dénommé Centre départemental de repos et de soins de Colmar,

6 – Le CENTRE HOSPITALIER DE PFASTATT

Etablissement public de santé

1 rue Henri Haeffely

68120 PFASTATT

Représenté par son directeur délégué, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 29 septembre 2005

Ci-après dénommé Centre hospitalier de Pfastatt,

7 – Le CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL DE LIMOGES

Etablissement public de santé

15 rue du Docteur Marcland

87025 LIMOGES cedex

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 14 avril 2006

Ci-après dénommé Centre hospitalier Esquirol de Limoges,

8 – L'HOPITAL DE SIERENTZ

Hôpital local public

35 rue Rogg Haas

68510 SIERENTZ

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 26 avril 2006

Ci-après dénommé Hôpital local de Sierentz,

9 – L'HOPITAL INTERCOMMUNAL CANTON VERT

l'hôpital intercommunal du Canton Vert

231 Pairis

68370 ORBEY

Représenté par sa directrice, autorisée par délibération de son conseil d'administration en date du 27 avril 2006

Ci-après dénommé l'hôpital intercommunal du Canton Vert,

10 – Le CENTRE HOSPITALIER DÉPARTEMENTAL DE BISCHWILLER

Centre hospitalier départemental

17 route de Strasbourg

BP 7

67241 BISCHWILLER cedex

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 28 avril 2006

Ci-après dénommé Centre hospitalier départemental de Bischwiller,

11 - Le GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE FLORIVAL–HARTH-VALLEE

2 rue Schlumberger

68504 GUEBWILLER cedex

Représenté par son administrateur, autorisé par délibération de assemblée générale en date du 15 décembre 2011

Ci-après dénommé GCS Florival – Harth - Vallée

12 – Le CENTRE HOSPITALIER DE SOINS DE LONGUE DURÉE DE BAVILLIERS

Centre de long et moyen séjour

16 rue Alfred Engel

Château du Chênois

BP 56

90800 BAVILLIERS

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 26 juin 2006

Ci-après dénommé Centre de soins de longue durée le Chenois,

13 – L'HOPITAL LOCAL Pierre Gallice

Rue du 19 mars 1962

43300 LANGEAC

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 26 mars 2007

Ci-après dénommé Hôpital local Pierre Gallice,

14 - EPSM LILLE METROPOLE

Rue du Général Leclerc

59487 ARMENTIERES

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 23 mai 2007

Ci-après dénommé EPSM Lille Métropole,

15 – GCS PHARMACIE DES ES ET MS du NFC

16 rue Alfred Engel

90800 BAVILLIERS

Représenté par son administrateur, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 9 juillet 2007.

Ci-après dénommé GCS Pharmacie des établissements sanitaires et médico-sociaux du Nord Franche-Comté

16 – HOPITAL LOCAL DE MUNSTER

6 rue du Moulin
68140 MUNSTER

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 28 septembre 2007

Ci-après dénommé hôpital local Loewel,

17 – EPSM DE SAINT DIZIER

Carrefour Henri Rollin
BP 142

52108 SAINT DIZIER Cedex

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 22 octobre 2007.

Ci-après dénommé centre hospitalier de la Haute-Marne,

18 – EPSM DE BOURGES

77 rue Louis Mallet
BP 6050

18024 BOURGES Cedex

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 26 octobre 2007

Ci-après dénommé centre hospitalier George Sand de Bourges,

19 – LE CENTRE HOSPITALIER MONTERAN DE SAINT CLAUDE GUADELOUPE

97120 SAINT CLAUDE

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 7 mars 2008

Ci-après dénommé centre hospitalier Montéran,

20 – LE CENTRE HOSPITALIER DE SEVREY

55 rue Auguste Champion
71331 CHALON SUR SAONE CEDEX

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 24 avril 2008

Ci-après dénommé centre hospitalier spécialisé de Sevrey,

21 – LE CENTRE HOSPITALIER DE SAINT MARTIN

Marigot
BP 381

97054 SAINT MARTIN CEDEX

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 31 juillet 2008

Ci-après dénommé centre hospitalier Louis Constant Fleming,

22 – LE CENTRE HOSPITALIER LA VALETTE

BP 60104

23320 SAINT VAURY

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 22 octobre 2008

Ci-après dénommé centre hospitalier La Valette,

23 – LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POINTE A PITRE

Route de Chauvel

BP 465

97159 POINTE A PITRE CEDEX

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 29 octobre 2008

Ci-après dénommé centre hospitalier universitaire de Pointe à Pitre/Abymes,

24 – L'HOPITAL LOCAL DE ROSHEIM

14 rue du général de Gaulle

67560 ROSHEIM

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 1er avril 2009

Ci-après dénommé l'hôpital Saint-Jacques,

25 – LE CENTRE HOSPITALIER D'ALLONNES

B.P. 4

72703 ALLONNES

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 4 mai 2009

Ci-après dénommé centre hospitalier spécialisé de la Sarthe le Mans,

26 – L'HOPITAL LOCAL DE BRUMATH

7 rue Alexandre Millerand

B.P. 26

67171 BRUMATH CEDEX

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 6 mai 2009

Ci-après dénommé hôpital local La Grafenbourg,

27 – EPSM DE QUIMPER

1 rue Etienne Gourmelen

BP 1705

29107 QUIMPER Cedex

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 14 mai 2009

Ci-après dénommé l'EPSM Gourmelen,

28 – L'ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE

RUE DE L'HERMITAGE

BP 99

63403 CHAMALIERES Cedex

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 9 juin 2009

Ci-après dénommé l'association hospitalière Sainte-Marie,

29 – LE CENTRE HOSPITALIER DE BONNEVAL

32 rue de la Grève

28800 BONNEVAL

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 1^{er} octobre 2009

Ci-après dénommé centre hospitalier Henri Ey,

30 – L'HOPITAL LOCAL D'ERSTEIN

8 rue Brûlée

BP 10026

67150 ERSTEIN

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 20 octobre 2009

Ci-après dénommé hôpital local d'Erstein,

31 – LE CENTRE HOSPITALIER DE BRIENNE LE CHATEAU

3 avenue de Bauffremont

BP 68

10500 Brienne le Château

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 30 octobre 2009

Ci-après dénommé l'établissement public de santé mentale de l'Aube,

32 – LA RESIDENCE HOSPITALIERE DE LA WEISS DE KAYSERSBERG

21 rue du couvent

68240 Kaysersberg

Représentée par sa directrice, autorisée par délibération de son conseil d'administration en date du 30 mars 2010

Ci-après dénommée résidence hospitalière de la Weiss de Kaysersberg,

33 – L'HOPITAL LOCAL DE MOLSHEIM

5 cour Chartreux

67120 Molsheim

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 1^{er} avril 2010

Ci-après dénommé hôpital local de Molsheim,

34 – LA MAISON D’ACCUEIL POUR PERSONNES ÂGÉES

5 rue Alfred Kastler
67380 Lingolsheim

Représentée par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d’administration en date du 19 avril 2010

Ci-après dénommée résidence du Parc de Lingolsheim,

35 – HIC ENSISHEIM-NEUF BRISACH

7 rue Colbert
68190 ENSISHEIM

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d’administration et selon l’arrêté ARS 2015/907

Ci-après dénommé l’hôpital intercommunal d’Ensisheim/Neuf Brisach

36 – MAISON DES ADOLESCENTS DU HAUT-RHIN

8-10 rue des Pins
68100 MULHOUSE

Représentée par son président, autorisé par délibération de son conseil d’administration en date du 26 avril 2010

Ci-après dénommée maison des adolescents du Haut-Rhin,

37 – RESIDENCE LE CASTEL BLANC

25 route Joffre
68290 MASEVAUX

Représentée par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d’administration en date du 28 avril 2010

Ci-après dénommée résidence Le Castel Blanc de Masevaux,

38 – MAISON DE RETRAITE DE SOULTZMATT

22 rue de l’hôpital
68570 SOULTZMATT

Représentée par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d’administration en date du 28 avril 2010

Ci-après dénommée maison de retraite de Soultzmatt

39 – CENTRE HOSPITALIER DE GUEBWILLER

2 rue Jean Schlumberger
BP 219
68504 GUEBWILLER CEDEX

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d’administration en date du 29 avril 2010

Ci-après dénommé centre hospitalier de Guebwiller,

40 – CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE DE BLAIN

BP 59

44130 BLAIN

Représenté par son directeur, autorisé par délibération de son conseil d'administration en date du 6 mai 2010

Ci-après dénommé centre hospitalier spécialisé de Blain,

41 – EHPAD

59 Grand'Rue

BP 88

68172 RIXHEIM CEDEX

Représenté par sa directrice, autorisée par délibération de son conseil d'administration en date du 26 mai 2010

Ci-après dénommé Hôpital Saint Sébastien de Rixheim,

42 – CLINIQUE NOTRE-DAME (Association ORSAC)

4 place Jules Grandclément

69628 VILLEURBANNE

Représentée par sa directrice, autorisée par délibération de son conseil d'administration en date du 23 juin 2010

Ci-après dénommée clinique Notre-Dame de Villeurbanne,

43 – CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE (Fondation Georges Boissel)

100 avenue du Médipole

38300 BOURGOIN JALLIEU

Représentée par sa directrice, autorisée par délibération de son conseil d'administration en date du 24 juin 2010

Ci-après dénommé centre psychothérapeutique Nord Dauphiné,

44 – CENTRE HOSPITALIER GEORGES DAUMEZON

55 rue Georges Clémenceau

B.P. 34216

44342 BOUGUENNAIS CEDEX

Représenté par son directeur, vu sa décision après l'avis du directoire en date du 30 août 2010

Ci-après dénommé centre hospitalier Georges Daumezon

45 – CENTRE HOSPITALIER DES PYRENEES

29 avenue du Général Leclerc

64039 PAU CEDEX

Représenté par son directeur, vu sa décision après l'avis du directoire en date du 04 octobre 2010

Ci-après dénommé centre hospitalier des Pyrénées,

46 – EHPAD

4 rue de l'Hôpital

B.P. 22

67318 WASSELONNE CEDEX

Représenté par sa directrice, autorisée par délibération de son conseil d'administration en date du 26 janvier 2011

Ci-après dénommé hôpital de Wasselonne

47 – ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE ROGER PREVOT

52 rue de Paris

B.P. 60058 MOISSELLES

95573 DOMONT

Représenté par son directeur, après son avis en date du 18 février 2011

Ci-après dénommé établissement public de santé Roger Prévot

48 – CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE D'ALENCON

31 rue Anne-Marie Javouhey

B.P. 358

61014 ALENCON CEDEX

Représenté par son directeur, après son avis en date du 8 avril 2011

Ci-après dénommé centre psychothérapique de l'Orne

49 – CENTRE HOSPITALIER VALVERT

78 boulevard des libérateurs

13391 MARSEILLE CEDEX 11

Représenté par son directeur, après son avis en date du 30 juin 2011

Ci-après dénommé centre hospitalier Valvert

50 – CENTRE HOSPITALIER DE MONTELEGER

Domaine des Rebatières

B.P. 16

26760 MONTELEGER

Représenté par son directeur, après son avis en date du 5 juillet 2011

Ci-après dénommé centre hospitalier le Valmont

51 – ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE

459 rue de la Patience

B.P. 149

74805 LA ROCHE SUR FORON CEDEX

Représenté par son directeur, après son avis en date du 5 septembre 2011

Ci-après dénommé EPSM de la Vallée de la Vallée de l'Arve

52 – CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE INTERDEPARTEMENTAL

6 bis rue du Pavé

B.P. 03

03360 AINAY LE CHATEAU

Représenté par son directeur, après son avis en date du 22 septembre 2011

Ci-après dénommé centre hospitalier spécialisé d'Ainay le Château

53 – ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE

20 rue de Busnes

B.P. 30

62350 SAINT VENANT

Représenté par son directeur, après son avis en date du 14 octobre 2011

Ci-après dénommé établissement public de santé mentale Val de Lys - Artois

54 – ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE

790 route de Lochre

B.P. 139

59270 BAILLEUL

Représenté par son directeur, après son avis en date du 1^{er} janvier 2012

Ci-après dénommé établissement public de santé mentale des Flandres

55 – ASSOCIATION RECHERCHE HANDICAP ET SANTE MENTALE

290 route de Vienne

B.P. 8252

69355 LYON CEDEX 8

Représenté par son directeur, après l'avis de son conseil d'administration en date du 8 mars 2012

Ci-après dénommé ARHM

56 – CENTRE HOSPITALIER BELAIR

08013 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX

Représenté par son directeur, après l'avis de son directoire en date du 17 avril 2012

Ci-après dénommé centre hospitalier Belair

57 – CENTRE HOSPITALIER HENRI GUERIN

Quartier Barnencq

83390 PIERREFEU DU VAR

Représenté par son directeur, après l'avis de son directoire en date du 17 avril 2012

Ci-après dénommé centre hospitalier Henri Guérin

58 – ASSOCIATION HOSPITALIERE DE FRANCHE COMTE

CH de Saint-Rémy et Nord Franche Comté
Rue Justin et Claude Perchot
70160 SAINT REMY

Représenté par son directeur, en date du 29 juin 2012

Ci-après dénommé association hospitalière de Franche Comté

59 – CENTRE HOSPITALIER DE MONTLUCON

18 avenue du 8 mai 1945
B.P. 1148
03113 MONTLUCON CEDEX

Représenté par son directeur, en date du 31 août 2012

Ci-après dénommé centre hospitalier de Montluçon

60 – CENTRE HOSPITALIER PIERRE LOO

51 rue des Hôtelleries
B.P. 137
58405 LA CHARITE SUR LOIRE

Représenté par sa directrice, en date du 1^{er} octobre 2012

Ci-après dénommé centre hospitalier Pierre Lôo, EPSM de la Nièvre

61 – CENTRE HOSPITALIER DE JURY

B.P. 75088
57073 METZ CEDEX 3

Représenté par son directeur, en date du 8 octobre 2012

Ci-après dénommé centre hospitalier de Jury

62 – CENTRE HOSPITALIER BUECH DURANCE

Route d'Arzeliers
05300 LARAGNE MONTEGLIN

Représenté par son directeur, en date du 8 octobre 2012

Ci-après dénommé centre hospitalier Buëch Durance

63 – CENTRE HOSPITALIER EDOUARD TOULOUSE

118 chemin de Mimet
13917 MARSEILLE CEDEX 15

Représenté par son directeur, en date du 8 octobre 2012

Ci-après dénommé centre hospitalier Edouard Toulouse

64 – ASSOCIATION SANTE MENTALE ET COMMUNAUTE

136 rue Louis Becker
69100 VILLEURBANNE

Représenté par son directeur, en date du 25 octobre 2012

Ci-après dénommé association santé mentale et communauté

65 – CENTRE HOSPITALIER MONTPERRIN

109 avenue du Petit Barthélémy
13617 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Représenté par sa directrice, en date du 17 décembre 2012

Ci-après dénommé centre hospitalier Montperrin

66 – CENTRE HOSPITALIER MONTESSON

1 rue Philippe Mithouard
BP71
78363 MONTESSON

Représenté par son directeur, en date du 26 février 2013

Ci-après dénommé centre hospitalier Théophile Roussel

67 – EPS BARTHELEMY DURAND

Avenue du 8 Mai 1945
BP 69
91152 ETAMPES CEDEX

Représenté par son directeur, en date du 26 avril 2013

Ci-après dénommé EPS Barthélémy Durand

68 – ASSOCIATION CROIX MARINE DU HAUT RHIN

ZI Est
Rue du Dr Manfred Behr
68250 ROUFFACH

Représenté par son directeur, en date du 6 septembre 2013

Ci-après dénommé Association Croix Marine du Haut-Rhin

69 – EHPAD

11 avenue du Dr Marcel Krieg
BP 40083
67142 BARR CEDEX

Représenté par son directeur, en date du 7 novembre 2013

Ci-après dénommé Résidence Marcel Krieg

70 – FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE

502 route Dufresne Sommelier

74250 LA TOUR

Représenté par sa directrice, en date du 15 novembre 2013

Ci-après dénommé « Les Quatre Vents »

71 – ETABLISSEMENT PUBLIC MEDICO SOCIAL

Allée des Peintres

BP 10231

67504 HAGUENAU

Représenté par son directeur, en date du 21 janvier 2014

Ci-après dénommé Centre de Harthouse

72 – ASSOCIATION DE SANTE MENTALE LA NOUVELLE FORGE

2 avenue de l'Europe

60100 CREIL

Représenté par son directeur, en date du 22 mai 2014

Ci-après dénommé Association de santé mentale La Nouvelle Forge

73 – ASSOCIATION POUR LA GESTION ET LE DEVELOPPEMENT DU VIADUC

32 rue de l'Europe

63200 CELLULE

Représenté par son directeur, en date du 9 juillet 2014

Ci-après dénommé Le Viaduc

74 – MAISON DE SANTE AMRESO BETHEL

18 rue de la Victoire

67025 OBERHAUSBERGEN

Représenté par son directeur, en date 29 octobre 2014

Ci-après dénommé Maison de santé Amreso Bethel

75 – EHPAD LA ROSELIERE

1b rue du faubourg

67590 SCHWEIGHOUSE SUR MODER

Représenté par sa directrice, en date du 12 novembre 2014

Ci-après dénommé La Roselière

76 – CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE DE FAINS VEEL

6 rue de Bar

55000 FAINS VEEL

Représenté par sa directrice, en date du 22 juin 2015

Ci-après dénommé CHS de Fains Véal

77 – FONDATION D’ALIGRE ET MARIE-THERESE

10 rue de Josaphat

28300 LEVES

Représenté par sa directrice, en date du 27 octobre 2015

Ci-après dénommé Fondation d’Aligre et Marie-Thérèse

78 – CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE NANCY

Boite postale 11010

54521 LAXOU

Représenté par son directeur, en date du 2 novembre 2015

Ci-après dénommé centre psychothérapique de Nancy

et toute personne morale qui serait acceptée en tant que nouveau membre, un Groupement d’Intérêt Public régi par les dispositions de la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982, de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 et le décret modifié et tous textes subséquents, ainsi que par la présente convention, et ses avenants et par les règlements intérieur et financier qui seront adoptés par l’assemblée générale des membres. Il constitue une personne morale de droit public.

La dénomination du Groupement est :

GIP Sym@ris (Synergie et mutualisation des actions de recherche en informatique de santé).

Article 7.1 - Attribution des droits statutaires entre les membres

L'article 7.1 de la convention constitutive du 26 juin 2006 est modifié ainsi qu'il suit :

15 % des droits statutaires sont attribués à titre définitif et correspondent à la contribution initiale des quatre co-fondateurs du GIP à raison de 8,9 % pour le centre hospitalier de Rouffach, 4 % pour le centre hospitalier d'Erstein, 1,8 % pour l'EPSAN et 0,3 % pour le centre hospitalier de Novillars.

Les 85 % restant sont répartis proportionnellement au montant de la classe 6 de chaque membre du GIP.

La régularisation qui en découlera ne sera effective qu’à compter de la date d’approbation de l’avenant par l’autorité ministérielle.

L'attribution des droits statutaires est la suivante :

| Répartition des droits statutaires en 10 000ème | | |
|--|--|-------|
| 1 | CH Rouffach | 1 096 |
| 2 | CH Erstein | 521 |
| 3 | EPSAN Brumath | 441 |
| 4 | CH Novillars | 145 |
| 5 | CDRS Colmar | 95 |
| 6 | Hôpital Pfastatt | 49 |
| 7 | CH Esquirol Limoges | 238 |
| 8 | CH Sierentz | 24 |
| 9 | CH Canton vert | 25 |
| 10 | CHD Bischwiller | 112 |
| 11 | GCS Florival - Harth – Vallée Guebwiller | 100 |
| 12 | CHSLD Bavilliers | 65 |
| 13 | HL Pierre Gallice Langeac | 31 |
| 14 | EPSM Lille Métropole Armentières | 312 |
| 15 | GCS Pharmacie ES et MS du NFC Bavilliers | 104 |
| 16 | HL Munster | 21 |
| 17 | EPSM St Dizier | 134 |
| 18 | EPSM Bourges | 235 |
| 19 | CH Monteran Saint Claude Guadeloupe | 107 |
| 20 | CH Sevrey | 154 |
| 21 | CH Saint Martin Guadeloupe | 9 |
| 22 | CH Saint-Vaury | 87 |
| 23 | CHU Pointe à Pitre | 55 |
| 24 | HL Rosheim | 16 |
| 25 | CH Allonnes | 199 |
| 26 | HL Grafenbourg Brumath | 28 |
| 27 | EPSM Gourmelen Quimper | 173 |
| 28 | Association hospitalière Ste Marie Chamalières | 878 |
| 29 | CH Bonneval | 124 |
| 30 | HL Erstein | 14 |
| 31 | CH Brienne le Château | 120 |
| 32 | Résidence hospitalière de la Weiss Kaysersberg | 21 |
| 33 | Hôpital local Molsheim | 30 |
| 34 | Résidence du parc Lingolsheim | 10 |
| 35 | Hôpital intercommunal Ensisheim/Neuf Brisach | 33 |
| 36 | Maison départementale des adolescents du Haut-Rhin | 1 |
| 37 | Résidence le Castel Blanc de Masevaux | 17 |
| 38 | Centre hospitalier de Guebwiller | 46 |
| 39 | CHS de Blain | 116 |
| 40 | Hôpital Saint Sébastien Rixheim | 22 |
| 41 | Clinique Notre dame Villeurbanne | 19 |
| 42 | CP Nord Dauphiné Bourgoin Jallieu | 57 |
| 43 | CH Georges Daumazon Bouguenais | 86 |
| 44 | CH Pyrénées Pau | 199 |

| | | |
|----|---|---------------|
| 45 | Maison de retraite Soultzmatt | 7 |
| 46 | EHPAD Wasselonne | 12 |
| 47 | EPS Roger Prévot Moisselles | 136 |
| 48 | CP Orne Alençon | 110 |
| 49 | CH Valvert Marseille | 107 |
| 50 | CH Le Valmont Montéluçon | 107 |
| 51 | EPSM de la vallée de l'Arve La Roche sur Foron | 96 |
| 52 | CHS d'Ainay le Château | 71 |
| 53 | EPSM Val de Lys-Artois Saint-Venant | 197 |
| 54 | EPSM des Flandres Bailleul | 194 |
| 55 | ARHM Lyon | 232 |
| 56 | CH Belair de Charleville Mézières | 136 |
| 57 | CH Guérin Pierrefeu du Var | 129 |
| 58 | AHFC | 329 |
| 59 | CH Montluçon | 22 |
| 60 | CH Pierre Léo Charité sur Loire | 120 |
| 61 | CH Jury les Metz | 150 |
| 62 | CH Buëch Durance de Laragne | 83 |
| 63 | CH Edouard Toulouse | 188 |
| 64 | ASMC Villeurbanne | 11 |
| 65 | CH Montperrin Aix en Provence | 200 |
| 66 | CH Théophile Roussel Montesson | 108 |
| 67 | EPS Barthélémy Durand Etampes | 273 |
| 68 | Association Croix Marine Rouffach | 13 |
| 69 | Hôpital de Barr | 14 |
| 70 | FAM les Quatre Vents | 9 |
| 71 | Centre de Harthouse | 25 |
| 72 | Association de santé mentale la Nouvelle Forge | 60 |
| 73 | Association pour la Gestion et le Développement du Viaduc | 25 |
| 74 | Association AMRESO Bethel | 48 |
| 75 | EHPAD La Roselière | 6 |
| 76 | CHS de Fains Véeil | 72 |
| 77 | Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse | 51 |
| 78 | Centre psychothérapeutique de Nancy | 290 |
| | Total | 10 000 |

**Fait à Rouffach
Le 22 mars 2016**

Le président

François Courtot



Le directeur

Philippe Pospieszynski